

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Auch, le 4 juillet 2025

SÉCHERESSE

Premières mesures de préservation de la ressource en eau dans le département du Gers

Face aux premières vagues de chaleur et aux prévisions météorologiques d'un été particulièrement chaud et sec, le préfet du Gers a pris les **premières mesures** pour préserver la ressource en eau du département.

Depuis plusieurs années, la surveillance de la situation hydrologique dans le Gers est renforcée, en réponse à la **répétition d'épisodes de sécheresse** et au dérèglement des précipitations.

À cette fin, le territoire se structure autour de deux grands bassins versants :

- **L'Adour**, couvrant 23 % du département
- **La Neste et les rivières de Gascogne**, qui s'étendent sur 6 départements et drainent le reste de la majorité des cours d'eau. Le préfet du Gers est coordonnateur de la gestion de crise sur ce bassin hydrographique.

Ces zones comprennent à la fois :

- des **rivières réalimentées**, dont le débit est soutenu par des réserves d'eau stockée,
- et des **rivières non réalimentées**, entièrement dépendantes des précipitations.

Dégradation notable des cours d'eau non réalimentés.

Sur l'ensemble du territoire, une dégradation importante des débits a été constatée sur les rivières non réalimentées. Certaines sont désormais placées en **vigilance ou en alerte selon leur sensibilité**.

Quand les axes sont en vigilance, cela doit éveiller un appel à la responsabilité collective. Les affluents non réalimentés de la Douze et de l'Arrats, particulièrement touchés, passent en **situation d'alerte**. Les prélèvements autres que ceux agricoles, strictement encadrés et contrôlés, sont désormais **interdits deux jours par semaine**.

Par ailleurs, le préfet du Gers, en tant que préfet coordonnateur de la Neste et des rivières de Gascogne, a demandé à l'ensemble des préfets du sous-bassin de déclencher la vigilance sur le **système Neste réalimenté**.

Service de la Communication Interministérielle et de la Représentation de l'État

A cet égard, le préfet du Gers :

- **Appelle à la sobriété de notre consommation d'eau.** Bien qu'aucune restriction globale ne soit arrêtée à ce jour, chacun est invité à adopter des **gestes économes** :

- Ne pas laisser couler l'eau inutilement
- Optimiser les arrosages et privilégier les heures les moins chaudes
- Laver en cycles pleins, installer des dispositifs économes, réduire les fuites.

La somme de petits gestes simples réalisés par chacun d'entre nous permettent de retarder des restrictions fortes si les conditions climatiques s'avèrent encore plus difficiles dans les semaines à venir.

- Appelle à **une responsabilité collective.** Le préfet appelle **particuliers, collectivités, entreprises et agriculteurs** à s'engager dans une démarche volontaire de réduction de leur consommation d'eau. Une vigilance partagée pour **préserver une ressource vitale** dans un contexte climatique de plus en plus incertain.

Les arrêtés préfectoraux réglementant les prélèvements et usages de l'eau sont consultables sur le site de la préfecture du Gers : <https://www.gers.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Gestion-de-l-eau/Gestion-de-la-secheresse/Gestion-de-l-eau-arretes-secheresse-en-vigueur>

Service de la Communication Interministérielle et de la Représentation de l'État

Tél. 05.62.61.43.67
Portable. 06.07.18.25.31
Mél. pref-communication@gers.gouv.fr

3, Place du Préfet Claude Erignac
32000 AUCH

